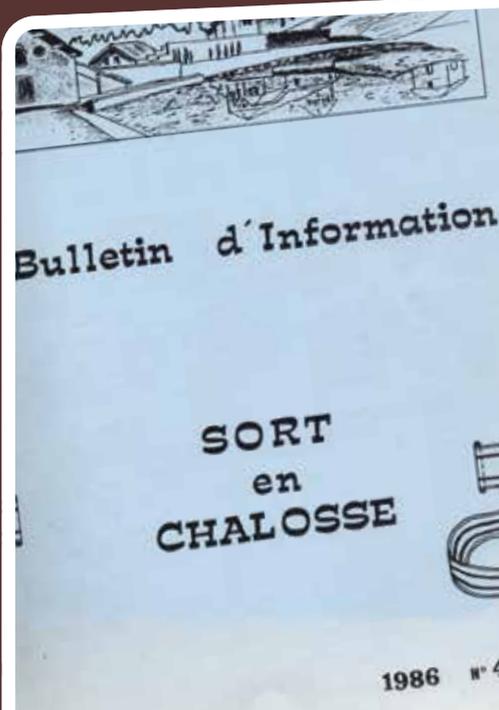
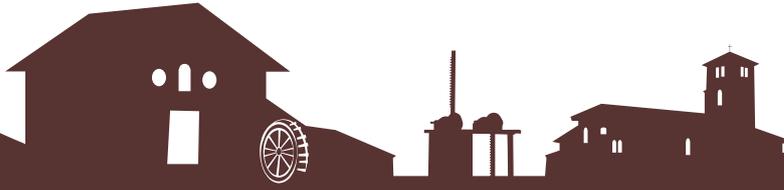


OUN NE SOUM

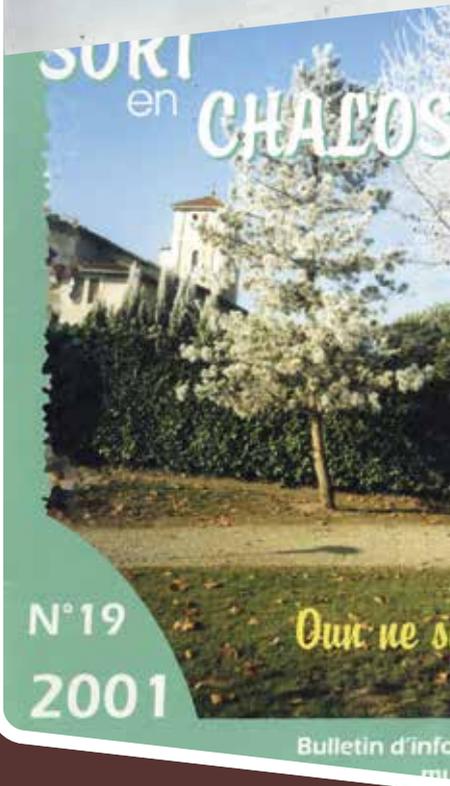
Sort en Chalosse

Magazine
d'informations
municipales

N° 41
Janvier 2024



OUN NE SOUM
**1984...
... 2024**



**40 ans
d'infos
sortoises**



P. 3
L'édito de M. le Maire



P. 4 à P. 9
Vie municipale



P. 12 & P. 13
Services



P. 14 à P. 16
Histoire de Sort



P. 19 à P. 27
Du côté des assos

Commission Patrimoine : préservons et partageons notre mémoire !

Les documents utilisés pour retracer « l'histoire de la Mairie » publiée dans ce numéro ne sont que des actes administratifs, certes très utiles, mais sans âme et ne suscitant que peu d'émotion. Pour poursuivre la mission que nous nous sommes fixée, nous souhaiterions illustrer nos prochains travaux de documents, photographies ou même anecdotes provenant des réels détenteurs de la mémoire sortoise : VOUS, habitants de Sort.

Les photos et les témoignages sont des moments du passé, figés à jamais sur le papier ou dans votre mémoire, et qui font resurgir en chacun de nous des émotions et des souvenirs, bien plus que n'importe quel

article, le plus documenté soit il. Tous les documents nous intéressent et peuvent nous être utiles : photos des anciens bâtiments du village (écoles, moulin, arènes, mairie, anciens bistrotts, anciennes maisons disparues, etc.), d'évènements (fêtes, kermesses, cérémonies, "Tue cochon", etc.), ou de personnes (maires, prêtres, anciens combattants, équipes de basket, photo de classe, etc.). C'est dans une démarche de préservation et de partage de cette mémoire collective que nous vous proposons de nous contacter, par l'intermédiaire de la mairie. Si vous possédez des documents anciens ou si vous souhaitez tout simplement transmettre oralement vos souvenirs de la vie sortoise,

nous sommes prêts à venir vous rencontrer. Les archives que vous nous confierez seront scannées ou photographiées, puis restituées dans les plus brefs délais. Vous pouvez aussi vous adresser directement à un conseiller municipal que vous connaissez et qui transmettra votre souhait à la commission. Merci d'avance de l'aide que vous nous apporterez et de votre intérêt pour la préservation et la diffusion de l'Histoire et du passé de notre village.

Membres de la commission

Vincent Marquet, Christophe Camot, Frédéric Antonini, Hélène Hincelin, Marie-Josée Lubet.



Une kermesse sur la place des Courses. (Don de Jeannot Lacaze).



Match de l'"Espérance Sortoise" sur la route à Clermont. (Don de Jacques Labastie)





Chères Sortoises et chers Sortois,

En ce début d'année 2024, je tiens à vous adresser, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de réussite et de santé pour vous, vos familles et vos proches. J'ai une pensée toute particulière pour ceux qui nous ont malheureusement quittés l'année dernière.

L'actualité de l'année 2023 a été marquée par les menaces : menaces sur le plan économique, financier, environnemental. Le terrorisme est toujours présent partout dans le monde.

La laïcité est de plus en plus souvent bafouée. Principe inscrit dans la constitution depuis 1946, la laïcité figure parmi les droits et libertés fondamentaux qui définissent notre République.

Trois mille trois cents signalements d'atteinte à la laïcité ont été enregistrés depuis la rentrée de septembre 2023 (contre deux mille deux cents l'année précédente). Nous devons être vigilants avec nos enfants. La laïcité est l'une des valeurs essentielles de la République. Elle est un principe protecteur des élèves. C'est pour cela que nos écoles, collèges et lycées doivent se prémunir de toute emprise religieuse, politique ou idéologique. Il est crucial de rester vigilants et déterminés dans la préservation de nos valeurs et de nos libertés.

Le lundi 3 juillet à midi, entouré des élus et de citoyens, j'ai apporté mon soutien à tous les maires qui sont injuriés, menacés et victimes de violences. À la suite des émeutes au départ de Nanterre, des bâtiments communaux ont été saccagés, des commerces incendiés. Ces actes de violence sont inacceptables et pénalisent l'ensemble des habitants. La violence n'est pas une solution. En tant que maire, je suis attaché à l'unité et à la cohésion de mon pays.

Tout comme vous dans votre vie quotidienne, la commune doit faire face à des charges de fonctionnement en augmentation. C'est pour cela que nous avons sollicité le SYDEC pour un audit de nos bâtiments communaux, dans le but de réaliser des économies d'énergie et d'argent. Une réunion a été organisée pour les associations de la commune, principaux utilisateurs de nos salles communales et principalement de la salle polyvalente. Toutes n'ont malheureusement pas répondu présente. Lors de cette réunion, nous avons exposé les différents investissements qui vont être réalisés, tout en mettant l'accent sur les petits gestes qui peuvent avoir un impact financier et écologique significatif. Ces gestes simples doivent être adoptés au quotidien.

Nous avons eu le plaisir de recevoir les bénévoles de l'amicale des sapeurs-pompiers de la caserne de Montfort pour leur cérémonie de la Sainte Barbe. Je tiens à les remercier pour leur engagement sur notre territoire. C'est avec une certaine tristesse que nous avons été informé que, par suite d'un arrêté préfectoral, nous serons désormais rattachés à la caserne de Dax. Cette décision a été prise pour assurer une meilleure réactivité en cas d'urgence. Du fait du caractère professionnel de la caserne de Dax, notre participation au SDIS, service départemental d'incendie et de secours, sera augmentée de vingt pour cent.

Je souhaite remercier les associations et leurs bénévoles. Nous savons tous combien leur implication et leur dévouement sont importants.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers le personnel communal, mon conseil municipal et toutes les personnes qui m'entourent au quotidien.

Enfin, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro.



Pascal Bernadet, Maire de Sort en Chalosse



Magazine d'informations municipales Oun ne soum
N° 41 - Janvier 2024 - 40180 Sort en Chalosse

Directeur de la publication : Pascal Bernadet

Rédacteurs : Sabine Labarbe, Frédéric Antonini, Claudine Bergue, Pascal Bernadet,
Anne-Marie Henry-Martin, Hélène Hincelin (Les textes rédigés par les associations sont publiés dans
leur intégralité)

Crédit photos : Commission communication, Associations

Conception et impression : Thierry Dupéré Communication - Dépôt légal : N° 1322 - Janvier 2024

Distribution & tirage : Mairie de Sort en Chalosse - 450 exemplaires





Notre "Oun né soum" fête ses 40 printemps

En 1983, année électorale, la nécessité d'informer les sortois sur l'avancée des différents projets entrepris par le conseil municipal apparaît comme une évidence pour les deux listes se présentant aux suffrages du 6 et 13 mars.

"Une réelle information vous permettra de participer et de mieux vivre l'évolution des travaux."

"La population sera informée des travaux de ses élus par un bulletin annuel distribué dans toutes les familles". (Extraits des professions de foi des deux listes candidates)

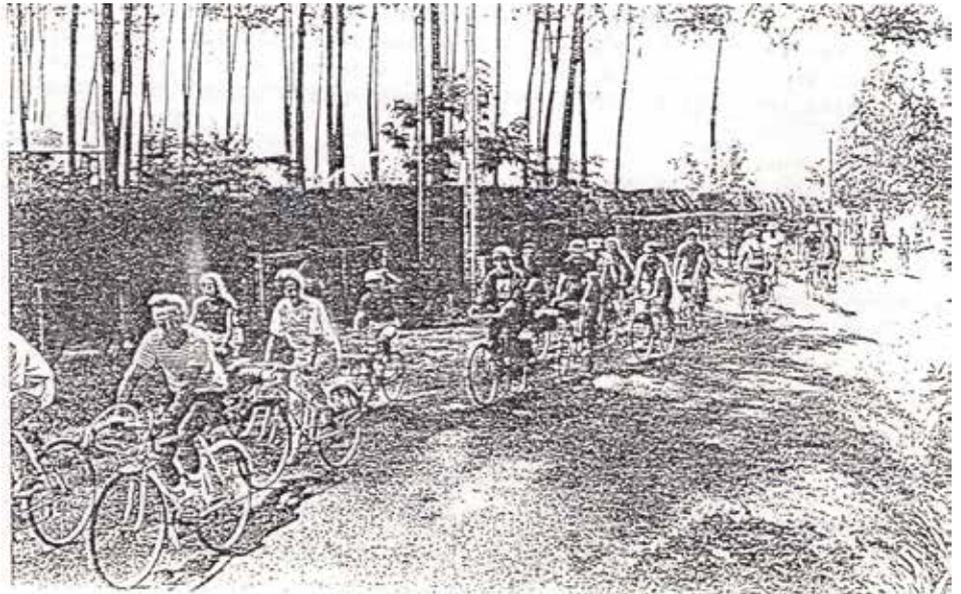
Les élections passées, il faut se mettre au travail.

D'abord, le titre. "Où nous en sommes", traduit en patois local, résume bien l'ambition du futur bulletin municipal.

Ensuite, les moyens. "La Mairie, qui n'en possédait pas, s'est dotée d'une machine à écrire d'occasion en parfait état d'une valeur de 2250 F TTC" (*Oun né soum* n°1).

Enfin, la fabrication. Les pages dactylographiées sont photocopiées par paquets de dix, triées puis agrafées à la main par le conseil municipal.

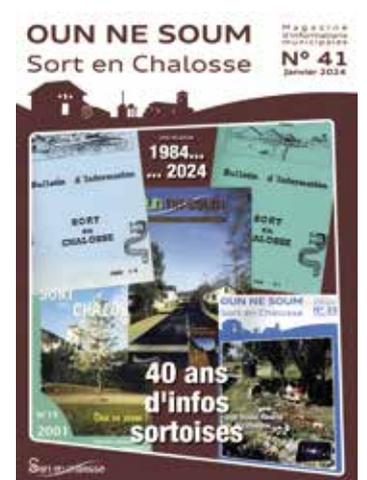
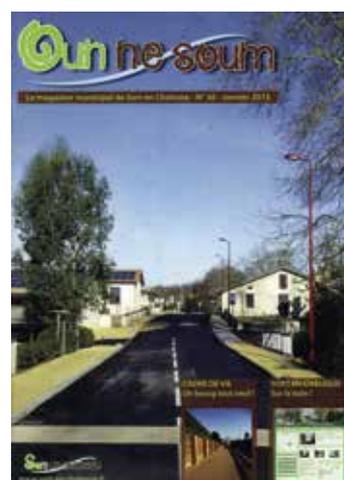
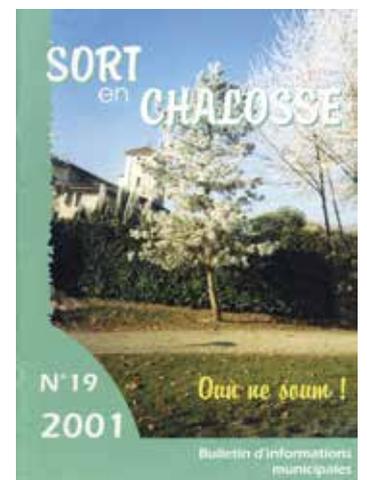
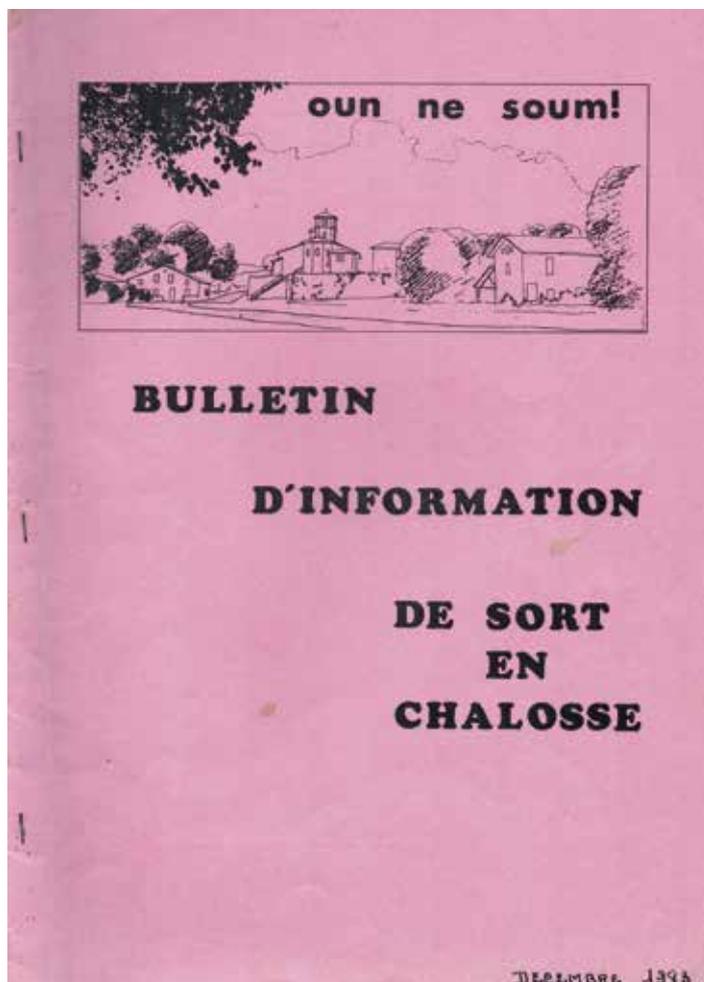
Après d'innombrables soirées de labeur, les



La première photo est insérée en 1990 avec les moyens de l'époque.

fascicules de douze pages sont prêts à être distribués en mains propres par les conseillers aux deux cent onze familles sortoises. La couleur fait son apparition en 1997, lorsque la mise en page et l'impression sont

confiées à un imprimeur professionnel. 40 ans après, vous pouvez voir "où nous en sommes", et nous espérons que ce bulletin d'informations continue de remplir sa fonction initiale.



Travaux

Maison Coudanne et Gîte

Les travaux de la Maison Coudanne sont presque terminés, les volets ont été installés et peints. La réfection des bandeaux de toit et d'une partie des faitages est prévue en début d'année. Seul demeure un problème de connexion à la fibre en lien avec les travaux d'assainissement réalisés ces derniers temps dans le secteur.

Les Gîtes de France sont venus visiter notre gîte sortois. Quelques travaux de peinture, d'aménagement et de décoration à envisager ont été suggérés lors de cette visite. Ces différents éléments ont été validés et seront réalisés prochainement.

Bâtiments Publics

Route de Hinx, la clôture de bois a été installée sur la structure en acier de la cour de l'école. Nos artistes en herbe guidés par le personnel périscolaire participent avec talent à sa décoration, au cours des T.A.P.

Pour faire suite à notre article sur le Bilan Énergétique paru dans notre précédent numéro, la commission Bâtiments s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier et valider l'ensemble des options permettant de réduire la consommation des différents bâtiments de la commune.

Trois bâtiments ont été retenus et vont faire l'objet de travaux d'amélioration de leur performance énergétique.

Écoles

Classes Primaires :

- Isolation intérieure du bâti,
- Remplacement des convecteurs par un système de climatisation air/air,
- Remise en peinture.

Classe maternelle

- Changement des parties coulissantes



des baies vitrées par des matériaux plus performants,

- Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau.

Des entreprises locales ont été consultées, les devis ont été étudiés. Les entreprises retenues ont été recontactées afin de valider certains points et planifier les travaux durant les périodes de vacances scolaires. La totalité de ces travaux devrait s'élever à environ 55 000 euros (pour mémoire, les projections du Sydec, lors de la réalisation de leur bilan, étaient de 60 000 euros) et sera financée par la commune, en attente de subventions qui ont été demandées.

Salle Polyvalente

Suite au bilan énergétique établi par le SYDEC, il a été décidé, afin de réduire les coûts d'éclairage de la salle polyvalente, de

consulter diverses entreprises du secteur afin d'étudier les solutions proposées. La Sarl Comarieu de Dax a été retenue pour effectuer une refonte complète du système d'éclairage de la salle pour un montant de 21 493,28 euros TTC. Cette rénovation va non seulement permettre de réduire la consommation en électricité mais va aussi améliorer la qualité de l'éclairage avec possibilité d'augmenter ou diminuer l'intensité en fonction des activités se déroulant dans la salle.

Nous rappelons à ce sujet que les efforts de chacun permettront aussi de diminuer les coûts énergétiques de la commune. Nous demandons à l'ensemble des membres des associations de la commune de veiller à un usage réfléchi et raisonné des installations électriques et des systèmes de chauffage.

Projet de nouvelle mairie

Comme nous vous l'indiquions dans notre numéro 40, lors de la consultation de l'architecte, deux cabinets ont présenté un dossier ; nous avons retenu le cabinet Guillenteguy d'Habas qui travaille déjà sur le projet de logement communal. Un plan d'implantation vous a été dévoilé l'an dernier. Plusieurs réunions avec l'architecte mais aussi avec un cabinet d'aménagement urbain nous ont permis de discuter plus avant du projet. Ces différents scénarios ont fait l'objet de présentation en conseil municipal et de diverses demandes de modifications. Le projet se peaufine et avance, nous espérons avoir l'opportunité de vous présenter une esquisse et un plan du bâtiment lors de la parution du dix-septième numéro de notre magazine "Luy la plume".

État civil

Naissances

Elissar Ayin Weiss Escarcia le 22 février 2023

Elyana Bouquet Hernandez le 2 mars 2023

Maloë Nathanaël Serge Eysenbeys le 12 juillet 2023

Meghan Ohiana Mariella Laurède Herrador le 28 septembre 2023

Emy Poiret Boulanger le 14 octobre 2023

Anya Soa Jougla le 11 décembre 2023

Charlotte Bernadet le 12 décembre 2023

Décès

Germaine Ducassou le 23 février 2023

Bernard Grangé le 29 mai 2023

Claude Deloué le 27 décembre 2023





Logement communal

Nous vous en avons dévoilé le plan et l'esquisse dans notre dernier numéro d'Oun Ne Soum.

Le marché public pour le futur logement communal a été mis en ligne le 30 septembre 2023. La réunion de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis a eu lieu le 2 novembre 2023. Tous les lots ont été pourvus.

Après les contrôles nécessaires réalisés par notre architecte monsieur Guillentéguy et après avis de la commission, voici la liste des entreprises retenues :

N° de lot	QUALITE	ENTREPRISE	MONTANT (en euros TTC des offres avec option)
Lot 01	Gros œuvre	EURL Pouysegu	112 990.19
Lot 02	Charpente -Zinguerie	GM Charpentes	32 656.98
Lot 03	Menuiserie Alu - PVC	Miroiterie Aquitaine Alu	21 034.80
Lot 04	Menuiserie bois – Agencement	SAS Menuiserie Delmon	17 098.87
Lot 05	Plâtrerie - Isolation	SARL Despouys	15 781.21
Lot 06	Carrelage - Faience	SARL Hauquin	15 198.06
Lot 07	Peinture	SAS Dubernet Peintures	5 540.77
Lot 08	Plomberie- Sanitaire - ECS	Philippe Mendiboure	8 640.46
Lot 09	Chauffage Aérothermique	Philippe Mendiboure	7 663.32
Lot 10	Électricité	SDS Energies	16 255.20
TOTAL			252 859.86

Nous espérons les premiers coups de pelle au printemps.

On Sort du bois

La commune poursuit son programme de gestion durable de notre patrimoine forestier.

Durant l'année 2023 divers travaux de suivi, d'entretien et de plantations ont été effectués sur les parcelles 5 (route des Grîches) et 11 (chemin Lahourcade).

Fin septembre, sur la parcelle 2 (au bout de la route de Cazala), 140 m3 de grumes ont été façonnés. Cette coupe partielle de grumes permet de laisser les meilleurs spécimens sur pied, afin de favoriser la régénération naturelle. Le bois de chauffage résultant de la coupe sera exploité en été 2024, pour être mis à disposition des administrés.

Une vente partielle sur pied de la futaie de peupliers de la parcelle 5 est prévue en 2024.



Voirie

L'entretien des fossés a été réalisé routes des Grîches, de Cazala, de la forêt, du Luy et d'Ourdize, ainsi que sur les chemin d'Andras, de Sorbeilh, de Pédeboscq.

Une reprise du fossé a été réalisée chemin de Pyzan. Les fossés et têtes de pont ont été refaits chemin de Sort Suzan, de même que le pont du chemin de Lesté.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Laloubère, pour un montant de 5 827,20 euros TTC.



Achats de divers matériels

Restaurant scolaire : Ordinateur portable : 862 € et Divers matériels cuisine : 330 €

Atelier : Souffleur : 755 € et Échelle : 219 €

Salle des associations : Gazinière : 530 €

Gîte : Lit pliant : 170 €, Linge de lit, tapis : 401 €, Lampes : 80 € et Literie : 800 €

École maternelle : Petits lits : 389 €

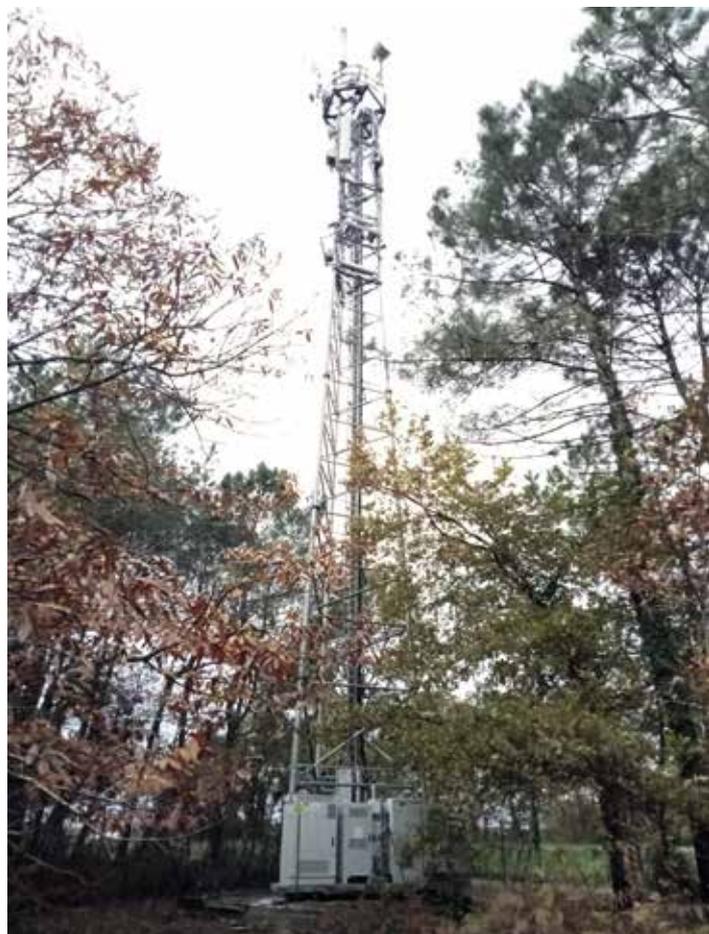
Non mais allo quoi !

Une nouvelle antenne 4G a été mise en service le 13 novembre 2023 sur le pylône existant, route de Cassiaou (RD 58) à Sort-en-Chalosse.

Cette nouvelle implantation répond à une volonté politique de couverture du territoire dans sa globalité. En 2018, le gouvernement, les opérateurs mobiles Orange, SFR, Free, Bouygues ainsi que l'ARCEP sont parvenus à un accord visant à mutualiser les réseaux mobiles et à généraliser la couverture mobile 4G, en particulier dans les zones rurales. L'ARCEP est une autorité administrative indépendante des acteurs économiques et du pouvoir politique qui œuvre entre autre, pour le développement d'internet comme espace de liberté.

Depuis fin 2010, les fréquences 4G sont normalisées. Aujourd'hui, 92 % de la population utilise des téléphones mobiles.

La particularité de la 4G est d'être un réseau basé sur un protocole internet et de ne plus offrir de mode "commuté" qui est le réseau historique des téléphones fixes ; ce qui améliore le niveau de couverture, les capacités du réseau, la qualité du service et bien évidemment le débit. Alors, on reste en contact.



Espace France Services

Une conseillère numérique à votre service pour accompagner, apprendre et informer.

Vous rencontrez des difficultés pour :

- Utiliser votre ordinateur ou votre smartphone
- Écrire un courrier
- Réaliser des démarches en ligne
- Effectuer des recherches sur internet
- Acheter en ligne
- Communiquer en visio avec vos proches

Votre conseillère numérique vous accompagne gratuitement :

- Pendant les ateliers collectifs dans les médiathèques de Hinx, Goos, Mugron et Doazit sur rendez-vous
- Pendant les permanences à l'Espace France Services :
 - **Montfort** : les mercredi de 14 h à 17 h 15 et jeudi de 9 h à 12 h 30
 - **Mugron** : les lundi, mardi, vendredi de 9 heures à 12 h 30

Renseignements et inscriptions

Madame Nadège Lalanne :

06 10 89 38 40

conseiller-numerique@terresdechalosse.fr



Sort en Chalosse



2024, année électorale

Du 6 au 9 juin 2024, les citoyens européens seront appelés aux urnes pour désigner les sept cent vingt membres du parlement européen. Ce seront les dixièmes élections à travers le continent, quarante-cinq ans après les premières.

Les Français se rendront aux urnes le dimanche 9 juin 2024 pour désigner leurs quatre-vingt-un eurodéputés.

Tous les cinq ans, chaque état membre élit ses représentants au parlement européen. La répartition des sièges dépend de la population de chaque pays (plus il y a d'habitants, plus les députés seront nombreux). L'élection se fait au suffrage universel à un tour. En France, le seuil électoral est fixé à 5 %, c'est-à-dire qu'un parti ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficie d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix ; c'est la représentation proportionnelle (par exemple, une liste qui obtient 15 % dans un pays doit représenter environ 15 % des sièges en jeu).

Les états membres forment une seule cir-



conscription nationale : les listes proposées aux français sont les mêmes, peu importe le lieu de résidence sur le territoire.

Le député européen exerce trois pouvoirs :

- Législatif : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juri-

diques communautaires

- Budgétaire : il établit avec le Conseil de l'UE le budget annuel
- De contrôle : il intervient dans la procédure de désignation du président de la commission européenne et peut censurer la Commission.

OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), démarrée en octobre 2020, qui permet d'obtenir des financements pour améliorer son habitat, est prolongée jusqu'à fin 2024.

Lutter contre l'habitat indigne et insalubre, lutter contre la précarité énergétique (isolation, chauffage, menuiserie...), adapter son logement au vieillissement et au handicap (installation d'une douche accessible, monte escalier...), tels sont les objectifs de l'OPAH menée par la communauté de communes Terres de Chalosse sur l'ensemble des trente quatre communes du territoire. Les aides sont conditionnées au respect d'un certain nombre de critères. Elles permettent de mobiliser des financements importants pour la rénovation des logements, sous condition de ressources.

Pour vous renseigner ou prendre rendez-vous, contactez Soliha :

- Par téléphone au : 05 58 90 90 57
- Ou par mail à : urbanisme.landes@soliha.fr



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Penser, harmoniser, structurer la politique d'aménagement à l'échelle des communes du territoire de Chalosse.

Cet article s'inscrit dans la continuité des articles sur le PLUi de l'Oun ne Soum numéro 39 et "Autorisations de travaux" du numéro 40.

Voici une liste non exhaustive des règles d'aménagement du PLUi selon la zone d'urbanisation (UB, UBa, UC, UCa) de notre commune. Les zones UB et UC correspondent aux zones bâties anciennes et récentes. L'indice a correspond à l'absence d'assainissement collectif.

Cette liste étant non exhaustive, elle ne saurait se substituer à la consultation du PLUi disponible en mairie ou sur le site de la communauté des communes Terres de Chalosse. Elle a pour but d'attirer votre attention sur certains éléments avant tout dépôt d'autorisation de travaux ou de demande de permis de construire.

Évoquons tout d'abord le coefficient d'occupation des sols (COS) d'une parcelle. Sur une zone UB, il est de 40%. Il est de 30% sur les zones UBa et UC. Il peut être aug-

menté de 5% dans le cadre de la réhabilitation d'un bâti existant, d'une extension ou de la création d'une annexe.

Ce COS ne doit pas être confondu avec la loi climat qui impose que 30% du terrain doit être maintenu en espace naturel ; cette surface peut être réduite de 5% si le terrain contient des bâtis existants antérieurs.

Le PLUi prévoit aussi des règles en matière de distance par rapport à l'emprise publique, aux limites séparatives, de hauteur et de volumes des bâtiments, de choix de couverture et d'inclinaison des toitures.

Pour des raisons d'harmonisation, les façades doivent être crépies dans des tons neutres ou clairs. Les menuiseries seront claires, le reste des boiseries en teinte naturelle, blanc, gris, vert, marron, bleu ou rouge brique et bordeaux.

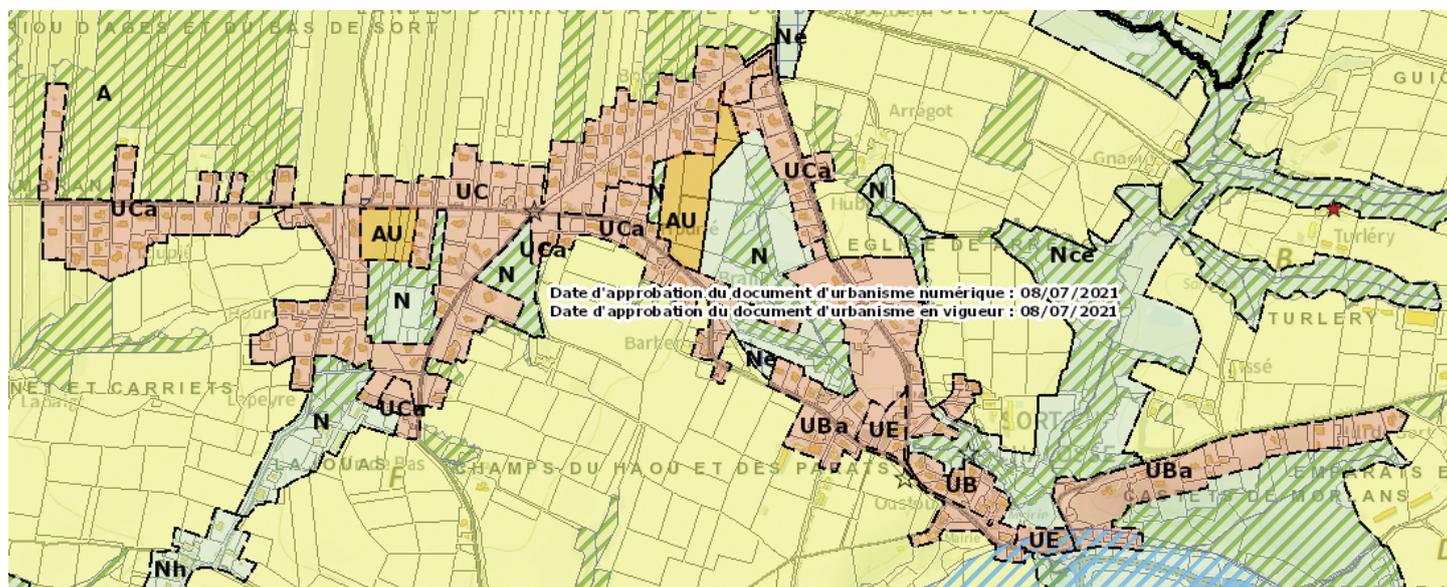
Différents types de clôtures sont autorisés (hauteur 1 mètre pour les murs qui devront être enduits, 1,80 m pour les autres types de clôtures). Les palissades (occultantes)

sont interdites. Attention aussi à l'utilisation de certaines espèces végétales considérées comme invasives.

Les ouvrages techniques : citernes, antennes, climatiseurs, pompes à chaleur, panneaux solaires, récupérateurs d'eau pluviale, tout comme les piscines font aussi l'objet de réglementations inscrites au PLUi. Les dessertes sur la voie publique sont soumises à autorisation. Quant aux réseaux d'eau potable, usées, pluviales, raccordement EDF et Télécom, ils doivent être en conformité avec la législation en vigueur.

Comme nous vous l'avons dit en début d'article, nous vous recommandons de vous référer au document officiel. Cet article ne saurait s'y substituer il n'est fait que pour éveiller votre attention. Quel que soit son degré d'implication, un professionnel du bâtiment à qui vous confiez vos travaux ne saurait connaître l'ensemble des PLUi d'un territoire.

Lors de notre prochaine édition, nous évoquerons les zones N/A et Z, et AU.



Recensement citoyen

Le recensement citoyen est obligatoire pour tout jeune ayant atteint l'âge de 16 ans et ce dans un délai de trois mois après sa date anniversaire. L'attestation de recensement est en effet indispensable pour toute inscription à un concours, examen, permis de conduire. Le recensement se fait en mairie, sur présentation de la carte d'identité ou du passeport du jeune ainsi que du livret de famille et d'une attestation de domicile des parents datant de moins de trois mois.

Le recensement citoyen est utile :

- Pour effectuer la journée défense et citoyenneté
- Être inscrit d'office sur la liste électorale de votre commune à 18 ans.

Le recensement fait, la mairie vous remet une attestation ; aucun duplicata de cette attestation ne peut être fourni.



Aides à la personne

CIAS Terres de Chalosse

Être accompagné, aidé, soutenu pour les gestes du quotidien est essentiel pour de nombreux habitants en perte d'autonomie. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Terres de Chalosse vous propose une palette d'aides à la personne dans le but d'envisager une solution humanisée de maintien à domicile. Aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour ou porteur de repas intervient au foyer des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien. Que cela concerne la perte d'autonomie ou des situations de handicap, elles accompagnent les bénéficiaires dans les actes essentiels de la vie courante : ménage, repas, courses, promenade... Des tâches qui semblent anodines mais qui peuvent rapidement devenir insurmontables pour les plus fragiles. Ainsi elles permettent à nos seniors de retrouver une certaine autonomie et contribuent aussi à maintenir un indispensable lien social.

Ces aides peuvent être partiellement financées selon votre situation par votre mutuelle en sortie d'hospitalisation, par votre caisse de retraite (MSA, CARSAT...), par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie du conseil départemental pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Le montage des dossiers est effectué en mairie.

Le CIAS comptabilise plus de 42 heures par mois d'aide à domicile pour cinq personnes domiciliées sur la commune de Sort en Chalosse, réparties entre aide-ménagères et auxiliaires de vie.

Email : cias@terresdechalosse.fr

Tél : 05 58 56 23 60



Portage de repas

Ce service propose une livraison de repas choisis et adaptés au régime alimentaire des bénéficiaires : repas normaux, diabétiques, sans sel, sans résidus...

Pour bénéficier du portage de repas au domicile dans notre commune, vous pouvez vous adresser au CIAS Terres de Chalosse auprès de Madame Nathalie Lafitte au :

07 86 70 20 95 ou

cias.pr@terresdechalosse.fr

Le prix est désormais fonction des revenus, compris entre 7,90 et 9,90 euros. Sur la commune de Sort en Chalosse, trois per-

sonnes bénéficient de ce service.

Le CABA

Le Collectif d'Accompagnement Budgétaire et Alimentaire (CABA) est un dispositif d'aide alimentaire.

Le CABA a pour objectif :

- D'aider ponctuellement un public en situation de précarité financière,
- De remobiliser les personnes en difficulté en leur donnant les moyens de reprendre leur situation budgétaire en main,
- De créer du lien social en valorisant l'accueil, l'échange, l'écoute et le dialogue.

Vous pouvez contacter Madame Estelle Pasquer, conseillère en économie sociale et familiale à Hinx (40180) au :

06 30 12 71 48

servicesocial@terresdechalosse.fr

Épicerie sociale

L'Épi de Chalosse est une épicerie sociale, située à Maylis, proposant des denrées (produits frais, produits secs et produits d'hygiène) à coûts réduits. L'objectif est d'apporter une aide alimentaire à un public en difficulté socio-économique, mais aussi de privilégier les relations humaines en créant du lien social et de favoriser l'autonomie des personnes en luttant contre l'exclusion.

Contact Madame Estelle Pasquer :

06 30 12 71 48

servicesocial@terresdechalosse.fr



Téléalarme

Créé en 1986 par le Conseil Général des Landes, le service téléalarme favorise le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en toute sécurité. La téléalarme est un appareil branché sur votre téléphone, avec un bouton d'appel (bracelet, montre ou collier) que vous devez porter sur vous. En cas d'incident (malaise, chute, cambriolage...) une simple pression sur le bouton vous met en contact direct avec les secours. Pour agir efficacement, les pompiers possèdent pour chaque personne une fiche signalétique avec des renseignements, établie avec l'abonné lors de sa demande d'installation. Selon le degré d'urgence de la situation, un proche de la personne en dif-



ficulté est contacté ou une intervention est déclenchée pour lui porter assistance.

Pour toute demande, un dossier doit être retiré et déposé en mairie. La location, l'installation et la maintenance de l'appareil sont assurées par le conseil départemental des Landes. Le coût de cette location s'élève à 30 € par trimestre. La commune offre la possibilité d'une prise en charge financière, se renseigner en mairie.

Sur la commune de Sort en Chalosse, treize personnes bénéficient de cette assistance.



Un registre pour les personnes fragiles ou isolées

Le secrétariat de la mairie tient un registre qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou handicapées. Prévu initialement pour les périodes liées aux événements climatiques (canicule, grand froid, tempête, inondation...), ce registre est utile en cas de crise sanitaire comme celle que nous avons traversée avec l'épidémie de Covid-19.

Il permet aux élus de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé et de leur rappeler les consignes sanitaires d'usage.

Ce registre concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes atteintes de handicap. Il est nominatif. Si vous êtes concernés ou si vous connaissez des personnes isolées qui pourraient bénéficier de cette assistance, contactez la mairie. La demande d'inscription peut se faire par la personne elle-même, son représentant légal ou un tiers (ami proche, médecin, service d'aide à la personne ou tout autre intervenant).

Rattachement au poste de secours

Le samedi 11 février 2023, les pompiers du centre de secours et d'incendie de Montfort-en-Chalosse se retrouvaient à Sort-en-Chalosse pour leur traditionnelle Sainte Barbe. C'était la première fois que notre commune organisait cette cérémonie, moment incontournable pour le corps des sapeurs-pompiers bénévoles. Malheureusement, ce sera aussi la dernière !

Un groupe de travail constitué en avril 2022 avait pour objectif de proposer un nouveau règlement suivant les orientations et les arbitrages du comité de pilotage (COPIL). Les principaux objectifs fixés par le COPIL, composé de madame la Préfète et de son directeur de cabinet, du président du Conseil d'Administration du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), du directeur adjoint et du sous-directeur opérationnel désigné chef de projet sont :

- La classification des vecteurs routiers (autoroute, route départementale, milieu urbain, etc.) et les vitesses d'utilisation,
- La présence d'obstacles (giratoires, virages, hauteur des ponts et infrastructures, barrières naturelles, rivières etc.),
- Les délais de mobilisation réels des sapeurs pompiers (sur les 4 dernières années).

Pour notre commune, un gain de temps de 4 minutes 57 est donné en faveur du centre de secours professionnel de Dax.

Depuis le 1er janvier 2024, Sort-en-Chalosse n'est donc plus rattaché à Montfort-en-Chalosse mais à Dax. Le financement annuel

Commune	Ancien CS	Différence théorique d'arrivées sur les lieux	Nouveau CS	Différence théorique d'arrivées sur les lieux	Délivrance
Sort-en-Chalosse	Montfort	16:39	Dax	11:42	4:57

pour notre commune s'élevait à 14 519,21 € en 2023. Il devrait subir une augmentation de plus de 20% en 2024 pour être rattaché à un centre de secours professionnel.



En route pour Castaignos Souslens !

Samedi 9 septembre, après le café et le pas-tis landais, une partie des élus et du personnel communal, accompagnée de certains conjoints, est allée visiter le château d'eau de Castaignos Souslens.

Cette visite était organisée à l'initiative de monsieur le maire Pascal Bernadet et de monsieur Christian Pierre, vice-président du syndicat des Eschourdes. Monsieur Philippe Ducassou, directeur de la Sogédo, a servi de guide et nous a fait profiter de ses connaissances.

Ce château d'eau a un volume d'eau stockée de 600 m³. La hauteur totale de l'ouvrage est de cinquante et un mètres hors sol.



Commencés à l'automne 2010, les travaux ont duré presque deux années. Nombre de localités étaient mal desservies en eau et bien des maisons sur les parties hautes manquaient de pression. Les ouvrages qui alimentaient le secteur étaient obsolètes et le nouveau château d'eau construit remplace trois anciens, tout en améliorant significativement la desserte.

Après ces explications et deux cent soixante sept marches plus haut, nous sommes arrivés au niveau de la cuve de stockage de l'eau. Cette eau provient des nappes phréatiques et est acheminée par des tuyaux sous la pression créée par des pompes dans la

cuve. L'eau monte au sommet du château d'eau d'où elle va ensuite couler vers les habitations en contrebas.

Encore quelques marches et nous voilà sur la plate-forme extérieure, et là, c'est un régal pour les yeux : point de vue dégagé à trois cent soixante degrés sur la Chalosse, les Pyrénées et le Béarn. Tout le monde y allait de son commentaire pour situer tel clocher ou reconnaître tel village.

Cette visite a été un moment de partage de connaissances très apprécié des participants et s'est terminée par un autre moment de convivialité autour d'un apéritif et d'un bon repas.



Syndicat des Echourdes – Service d'eau potable

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Au 31 décembre 2022, le service public

d'eau potable dessert :

21 836 habitants, 11 063 abonnés dont 495 pour Sort en Chalosse

La consommation moyenne par abonné est de 165,29 m³

Le service a deux stations : Donzacq et

Maylis. Le traitement se fait au chlore gazeux sur les deux stations.

Ci-dessous une facture d'eau type pour une consommation de 120 m³ (consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE, soit 2,5 personnes)

Facture type	Au 1/01/2022 en €	Au 1/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37,14	37,14	0 %
Part proportionnelle	67,20	73,20	8,9 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	104,34	110,34	5,8 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	28,00	29,24	4,4 %
Part proportionnelle	46,97	49,08	4,5 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	74,97	78,32	4,5 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	10,68	17,52	64 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	39,60	39,60	0 %
TVA	12,63	13,52	7 %
Montant des taxes et redevance pour 120 m ³	62,91	70,64	12,3 %
Total	242,22	259,3	4,6 %
Prix TTC au m³	2,02	2,16	6,9 %

Qualité de l'eau

100 % des 40 prélèvements effectués en microbiologie sont conformes.

Sur les 43 prélèvements effectués en paramètres physico-chimiques 1 était non conforme.

Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Un programme d'extensions et renouvellements de réseaux est prévu pour un montant prévisionnel de 1 500 000 € HT.

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé (en km)	16,044	11,386	14,12	2,733	6,17
Montants investis dans le réseau (en €)	1 500 000	1 500 000	2 500 000	500 000	1 500 000



Sietom

Objectif 2024 : sortir les déchets alimentaires et les déchets verts de nos poubelles

Les biodéchets se composent de déchets alimentaires dits "de cuisine et de table" et de déchets de parc et de jardin dits "déchets verts" comme les tontes de pelouse, les feuilles mortes ou encore la taille des haies.

Au 1er janvier 2024, tous les producteurs et les ménages doivent trier leurs déchets biodégradables et les séparer du reste de la poubelle (loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC).

Pour les ménages, des solutions de tri des déchets organiques, tels que les épiluchures, les restes de nos repas, les fleurs fanées, la tonte du gazon... doivent être trouvées. Pour cela, chacun peut agir à son niveau en limitant le gaspillage alimentaire, en ayant une gestion des déchets de jardin raisonné ou en utilisant ses biodéchets pour du compostage.

Face à ces nouvelles réglementations, le Sietom propose :

- Des sessions sur tout le territoire de sensibilisation au compostage avec remise d'un kit pour tout primo demandeur. Il suffit de s'inscrire sur le site internet du Sietom. Début 2024, il proposera une vidéo en ligne.
- Le Sietom réfléchit à la mise à disposition de petits broyeur chez le



particulier, par le biais d'associations d'insertion.

Le contrôle d'accès arrive en déchetterie en 2024

Avec plus de 480 000 visiteurs par an et 340 kilos/an/habitant en 2022 (contre 218 kilos au niveau national), il est apparu nécessaire pour le syndicat d'évoluer vers de nouveaux outils. Les élus ont décidé d'équiper progressivement en 2024 les douze déchetteries d'un système de contrôle d'accès. L'objectif est de renforcer l'efficacité du service en limitant les apports

hors territoire, en fixant un coût de service rendu pour les professionnels et en limitant la charge supplémentaire d'activité pour les agents (en incitant au tri et à la valorisation des déchets). Vous avez pu constater dès la fin de l'année 2023 des travaux d'aménagement dans nos déchetteries. Au fur et à mesure des installations équipées, tout usager qui souhaitera déposer ses biens en déchetterie pourra demander sa carte d'accès via notre site internet ou avec l'aide d'un agent du Sietom lors des permanences en déchetterie, en mairie ou en Espace France Service.

Toujours des actes d'incivisme !

Une fois les encombrants chargés dans le véhicule, il reste moins de dix minutes pour se rendre à la déchetterie de Poyartin. C'est à chacun de nous de respecter l'environnement en se conformant aux consignes de tri.



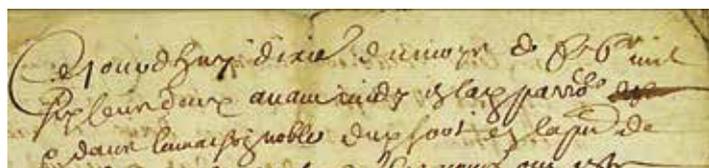


La mairie, en tant que bâtiment administratif du village, n'apparaît dans les actes officiels, qu'avec la fon

XVII^e siècle

Avant l'apparition d'une administration communale, les questions paroissiales se débattent en assemblées capitulaires, constituées des notables du village et de la majorité des habitants. Ces assemblées se tiennent toujours près du siège du pouvoir et de l'autorité de l'époque, l'église.

La maison Noble (ancienne maison Boutges), appartenant aux seigneurs de Sort et située à proximité de l'église, est le lieu de rassemblement le plus ancien, cité dans les archives dès 1602 : « Ce jourd'hui dixième du mois de février mil six cen deux avant midy en ladite paroisse et dans la maison noble dudit SORT », les notables de la paroisse se réunissent pour régler un différend les opposant aux habitants d'Ourdize, qui laissent paître leurs troupeaux dans les communaux sortois.

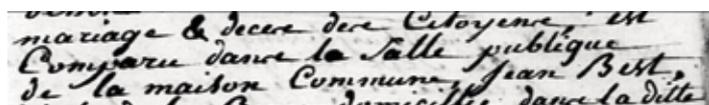


Au cours du dernier tiers de ce siècle, c'est le parvis de l'église qui devient le lieu de réunion de la communauté :

"Ce douziesme du mois de novembre mil six cent quatre vingts et un avant midy en la paroisse de Sort et au-devant l'église dudit lieu où les assemblées capitulaires des habitants ont accoustumé des tre faites», les habitants ne souhaitent qu'aucun «habitants des paroisses de Clermont, Mimbaste, Hinx et Ourdize et autres lieux ne pignore aucune sorte de bestiaux daucun habitant de Sort, dans aucune circonnoissance."

Après la Révolution

Le pouvoir revient au peuple. Les officiers municipaux remplacent les prêtres pour la rédaction des actes d'État Civil. Ils enregistrent les naissances, mariages et décès dans *"la salle publique de la maison commune"*, *"dans la maison commune"* ou *"en la maison"*.



La publication des bans des mariages n'est désormais plus *"faite par trois dimanches consécutifs au prône de la messe de paroisse"* mais *"à haute voix au-devant de la porte principale et extérieure de la maison commune de Sort"* puis *"affichés par extraits à la porte principale de la maison commune"*.

Dépouillée de tout caractère sacré par la vague de déchristianisation liée au mouvement révolutionnaire, c'est désormais l'église qui tient lieu de maison commune, comme pour montrer la suprématie populaire sur toute autre forme de souveraineté. Dans sa monographie paroissiale de 1886, l'abbé Maurin confirme cette hypothèse :

"Toutefois les élections ne se faisaient point alors comme aujourd'hui, mais bien de la même manière qu'elles se font encore en ce moment dans les assemblées législatives. On se réunissait dans un vaste local. A Sort, dès l'année 1791, ce local n'était autre que l'église. (...) Le 26 décembre 1792, les citoyens de Sort assemblés dans l'église, à l'effet de procéder au renouvellement de la municipalité, nomment "Lalanne, curé" secrétaire du bureau qui

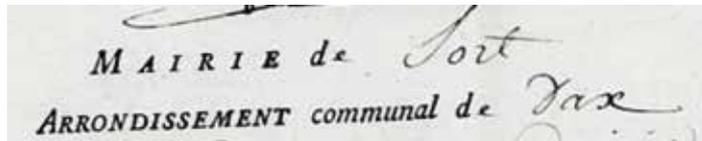
doit présider aux élections".

Mais, *"le 24 Floréal an 2 (13 Mai 1794), le conseil choisit pour maison d'arrêt la cave du ci-devant presbytère, et prend, en outre, le restant des appartements qui étaient occupés par le citoyen Lalanne, dans le ci-devant presbytère, pour y tenir ordinairement ses séances."*

Cette maison, saisie comme bien national et dénommée Lacapranie, devient donc la maison commune, l'église étant depuis fin 1793, transformée en Temple de la Raison.

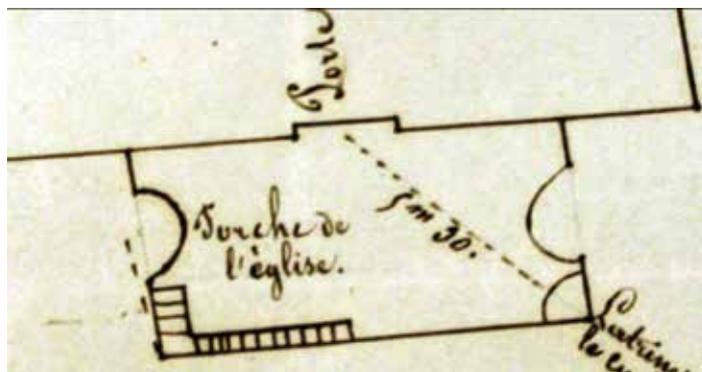
XIX^e siècle

Le premier Vendémiaire an 9 (23 Septembre 1800), le mot mairie apparaît dans les imprimés utilisés pour consigner les actes de l'État Civil.



En 1815, le porche adossé à l'église tient lieu de mairie et de salle de classe.

En 1833, *"le Maire d'alors exposait à son conseil que les réunions municipales étaient troublées et gênaient en même temps l'instituteur dans ses fonctions"*.



Pour éviter les désagréments d'une proximité trop grande entre la salle de classe et la salle de réunion du conseil, le maire cherche des solutions :

Par une ordonnance royale de 1835, *"la commune de Sort (Landes) est autorisée à acquérir du Sieur Borderes, moyennant la somme de cinq mille francs, prix d'estimation, une maison et dépendance, pour y établir une maison d'école, la Mairie, le logement du desservant et celui de l'instituteur"*.

La transaction a bien lieu mais la mairie ne s'y installe pas car la commune met la maison en ferme en 1837.

Avec le temps, les bâtiments communaux se dégradent. En 1854, *"la reconstruction de la salle d'école et de la mairie sont de la plus urgente nécessité"*.

"Lorsqu'un agent de l'Administration, tel par exemple que Mr le Contrôleur des contributions directes, vient dans la commune pour quelque opération, il est obligé d'établir son bureau dans une auberge ou dans une maison particulière".

Les premiers plans dressés ne concernent que *"la salle d'école et une salle d'attente pouvant servir de réfectoire aux nombreux*

e la mairie

ction de maire et la création des communes qui remplacent les paroisses, après la Révolution Française.

élèves qui sont, en raison de la distance qui les sépare de la salle d'école, obligés d'apporter leur dîner".

Puis, le projet évolue : "La commune, au moyen de quelques légers sacrifices, aurait pu trouver dans la salle d'attente de quoi ménager une salle de mairie qui, avec le reste de la salle d'attente, aurait offert la facilité d'y procéder aux élections que la commune est obligée de faire sous le porche de l'école et en plein vent. (...) La salle d'école serait placée au premier étage, comme elle l'est dans presque toutes les communes de l'arrondissement, et la salle de mairie au rez de chaussée".

Elle insiste aussi sur "la nécessité de construire la mairie à côté de l'église où toutes les publications doivent être faites".

Les nouveaux plans sont dressés par M. Lespes, géomètre à Garmarde, le 25 Novembre 1856. L'adjudication des travaux a lieu le 1er Février 1857, est remportée par Pierre Ducamp, maître maçon à Mimbaste. Le 30 Mai 1858, "Mr le Maire dépose sur le bureau le procès-verbal de réception des travaux de construction de la salle d'école et de la Mairie".



XXe siècle

En Octobre 1962, la commune devient propriétaire de la maison Coudanne, située à proximité de l'église.

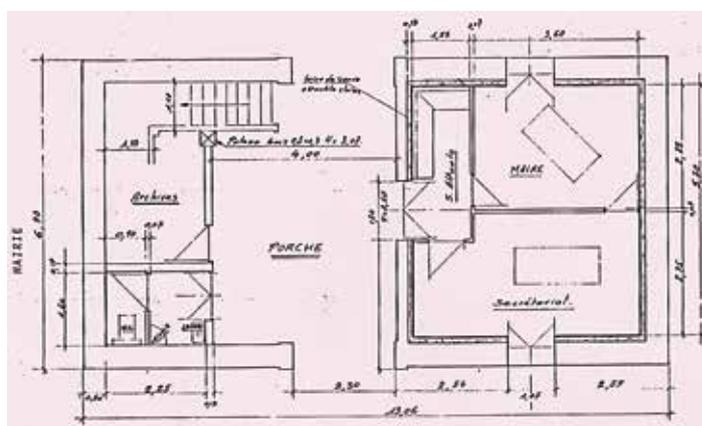
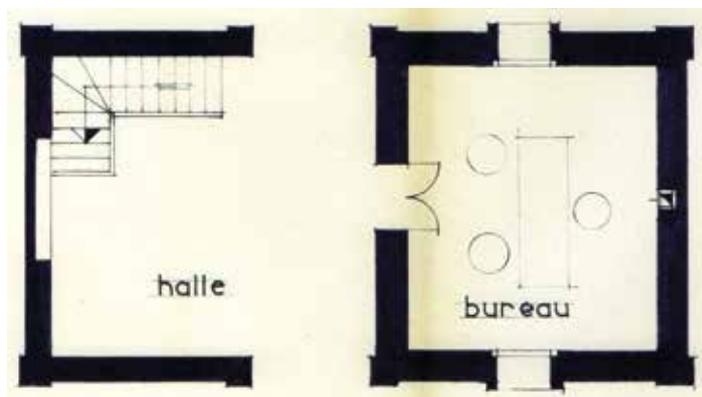
Huit ans plus tard, "le conseil approuve les différents plans et devis dressés par M. Duplantier, architecte, concernant les travaux d'aménagement d'une nouvelle mairie, maison Coudanne : 7902.33 F soit 8000 F environ".



Le 24 Juin 1985, "Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que, suite à une réunion en présence des représentants de l'Office des H.L.M, ce dit office serait intéressé par la réhabilitation de la mairie actuelle en logements sociaux.

En conséquence, il y a donc lieu de revenir à un projet initial de transfert des bureaux de la mairie vers les locaux de l'ancienne mairie".

Les travaux débutent en septembre 1986, et le conseil municipal investit sa "nouvelle ancienne" mairie en 1987. Elle continue de remplir son rôle encore aujourd'hui.





Regroupement Pédagogique Sort/Garrey

Effectifs

76 élèves ont été accueillis à la rentrée 2023/2024

53 enfants scolarisés à Sort

- Classe de PS/MS : 16/6 élèves avec Madame Marie-Line Caubet, directrice
- Classe de GS/CP : 7/8 élèves avec Madame Virginie Supervie
- Classe de CE1/CE2 : 6/10 élèves avec Madame Séverine Loupien

23 enfants scolarisés à Garrey

- 8/15 enfants avec Madame Sandrine Labaigt, chargée d'école

Accueil périscolaire

Tarifs 2023/2024 : Les tarifs sont inchangés. Participation à la semaine pour une fréquence régulière :

- Famille imposable : 3,39 € par enfant + 2,15 € par enfant supplémentaire
- Famille non-imposable : 2,65 € par enfant + 1,40 € par enfant supplémentaire
- Participation occasionnelle : 1,81 € par jour.

Service de restauration scolaire

Le prix du repas s'élève à 3 €. Encore une fois, les communes ont dû faire face au dilemme de l'augmentation. En raison de la hausse des prix des matières premières et du coût de l'énergie, après avis du comité de pilotage du RPI Sort/Garrey, et dans le but de maintenir la qualité des produits achetés, les communes ont pris la décision d'augmenter le prix du repas en le passant de 2,70 € à 3 €.

Afin d'éviter le gaspillage, toute absence à la cantine doit être signalée à Monsieur Thierry Seize, au moins la veille, au 05 58 89 59 48. Dans le cas contraire, le repas du jour est dû



et facturé.

Le menu de la semaine est réactualisé toutes les semaines et consultable sur le site du village : <http://www.sort-en-chalosse.fr>

Voyage scolaire à Vieux Boucau

Du mardi 27 au vendredi 30 juin 2023, les élèves des classes de Mmes Labaigt et Loupien, c'est-à-dire les trente neuf élèves des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont participé à un voyage scolaire sur la côte landaise dans la commune de Vieux Boucau.

Au programme, plusieurs axes de travail ont été proposés autour de la connaissance de l'environnement : étude de la forêt artificielle des Landes et de la dune ainsi que la nécessaire préservation de l'écosystème du littoral, action de nettoyage de la plage avec la participation de l'O.N.G. Surfrider-Foundation, pêche à pied sur les bords du

lac marin du Port d'Albret, visite du musée de la pinasse...

Ces actions ont été complétées par des découvertes d'ordre culturel et sportif : séance de contes autour du thème de la mer orchestrée par l'association "Graines de contes", découverte et pratique de la pala avec un sportif professionnel, spectacle d'échasses et de course landaise...

Sans oublier (et c'est peut-être, ce que les élèves retiendront le plus), les nuits dans le dortoir avec les copains, loin de la maison, sans papa et maman, ainsi que la "Boum" du dernier soir avec bonbons, jus d'orange et boule à facettes ! Un avant-goût des grandes vacances avant l'heure, en somme ! Cette action a été menée par les enseignantes et trois accompagnateurs. Son financement a été rendu possible par une volonté commune et partagée des municipalités de Sort en Chalosse et Garrey, de l'Association des Parents d'Elèves et de la Coopérative Scolaire sans oublier une participation des familles. Une belle action au service de la joie des enfants !

S. Loupien



La marche des écoliers

Pour marquer le coup d'envoi de cette année scolaire olympique, les élèves du RPI ont participé le vendredi 29 septembre 2023 à la marche des écoliers.

De la PS au CM2, les enfants (aidés de leurs parents) devaient trouver des parrains et marraines qui s'engageaient à donner une somme définie par tour effectué.

Le jour J, les élèves étaient à pied d'œuvre. Ils ont couru ou marché durant une heure (30 minutes pour les plus petits) sur un circuit balisé autour et dans l'école de Sort-en-Chalosse. De nombreux adultes (parents, grands-parents, élus...) étaient présents

pour sécuriser le parcours et accompagner les élèves dans leur effort.

Le but étant de faire le plus de tours possible, les élèves étaient très motivés et ont donné le maximum. Après l'effort, un goûter leur a été offert.

Cet après-midi fut très agréable pour l'ensemble des participants (enfants et adultes). Grâce à leurs efforts (et aux généreux parrains et marraines), les élèves du RPI ont réuni 1 272 euros au profit de la coopérative scolaire. Cette somme sera utilisée tout au long de l'année pour financer des projets de classes et des sorties scolaires. À bientôt pour de nouveaux exploits sportifs !

M.L. Caubet

Activités périscolaires

Cette année 2023 fut encore riche en activités diverses. Les enfants ont fêté carnaval, participé à une chasse aux œufs, débuté les



dessins en peinture de la barrière de l'école, pratiqué du sport, des jeux d'extérieur, des activités de bricolage, telle que la cuisine en carton installée sous le préau.

Mais l'évènement de l'année fut certainement, organisé en partenariat avec les maîtresses, notre escapade à travers champs pour aller voir le tour de France.

De la petite section de maternelle au CM2, les enfants ont marché presque six kilomètres (aller-retour) pour se rendre à Hinx.

Leurs efforts ont été récompensés par le

passage de la caravane. De nombreux cadeaux ont été attrapés par nos supporters en herbe. Thierry nous a ensuite concocté un super pique-nique en attendant le passage des coureurs.

Les enfants ont été enchantés (les adultes aussi) par cette journée pleine de joie, de rires, de cris, de surprises et d'efforts !

En espérant que le tour de France revienne prochainement et pourquoi pas en passant par... Sort-en-Chalosse.

L'équipe périscolaire

Agrilocal

La commune de Sort adhère à Agrilocal pour son restaurant scolaire. Il s'agit d'une plateforme virtuelle de mise en relation simple, gratuite et immédiate entre les acheteurs publics de la restauration collective et des fournisseurs locaux (producteurs agricoles, artisans...) sans intermédiaire. C'est l'occasion de faire de notre restaurant scolaire la première vitrine de l'excellence de notre agriculture et de notre terroir.

Dans cette dynamique, Thierry prend contact et travaille aussi directement avec des producteurs du village ou des villages voisins. Cela fait dix ans que les conseils départementaux se sont engagés en faveur d'une alimentation durable et locale, pour renforcer le lien social, le dynamisme des territoires et l'éducation au goût des plus jeunes grâce à des produits de qualité bien cuisinés.

Dans le cadre de l'opération "Au pré de l'assiette" du 13 au 17 novembre 2023, l'association Agrilocal propose aux établissements volontaires de cuisiner pour leurs convives un repas 100 % local durant la semaine ou un produit local spécifique du territoire par



jour réparti sur la semaine. C'est cette deuxième proposition qui a été retenue à Sort.

Le lundi 13 novembre, nous avons eu la visite de madame Christine Fournadet, conseillère départementale. Elle s'est entretenue avec notre cuisinier. Ils ont échangé

sur les producteurs avec lesquels nous travaillons au niveau de la viande, des légumes, des pâtes... Ce jour-là, au menu, et par pur hasard, il y avait des pâtes de Castelnaud ; Madame Fournadet est maire de Castelnaud !



Coupez l'eau aux moustique tigre !

Notre commune est considérée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) comme colonisée par le moustique tigre. A ce titre, dans le cadre de la prévention de maladies vectorielles telles que la dengue, le chikungunya et Zika, elle nous invite à communiquer afin de prévenir l'apparition et la prolifération de ces insectes.

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir.

Partout, supprimez les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère !

Le moustique tigre n'aime pas voyager : celui qui vous pique est né dans votre quartier (à moins de 150 mètres) !

Voici la check list anti-moustique tigre

Rangez à l'abri :

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfants
- Poubelles
- Caisses, pots...

Videz, au moins après chaque pluie :

- Coupelles de pots de fleurs (l'astuce du pro : mettez-y du sable)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol



- Plis de bâches (mobiliers de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (cabane, toboggan...)

Nettoyez pour faciliter l'écoulement des eaux :

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie

- Rigoles ouvertes ou couverts de grille

Entretenez :

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Bornes d'arrosage

Concertation sur les ZAEnR

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif. Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent des "zones d'accélération" (ZAEnR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

Qu'est-ce qu'une ZAEnR ?

Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie...

Il s'agit d'un exercice cartographique et opérationnel, un premier "crible" qui ne nécessite pas d'étude particulière. Ces zones ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAEnR. À contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets. Elles sont approuvées sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants.

Quel intérêt pour ma commune ?

La définition des ZAEnR permet au maire d'identifier les secteurs où il souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal.

Quel intérêt pour le porteur de projet ?

- Amélioration de l'acceptabilité des projets par les habitants déjà concertés pour les ZAEnR



- Des délais d'instruction réduits
- Des avantages financiers : dispositions financières pour des zones à potentiel plus faible, intégration dans les cahiers des charges des appels à projet de critères favorisant les projets en ZAEnR par rapport à des projets hors ZAEnR.

L'identification d'une ZAEnR ne se substitue pas aux autorisations administratives et ne préjuge pas de l'instruction réglementaire.

La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation. Nous avons choisi de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition des administrés aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Les dates de mise à disposition seront affichées en mairie et publiées sur le site de la commune et sur Intramuros. Si vous êtes porteur d'un prochain important, n'hésitez pas à nous en informer au plus tôt.





Colverts de Sort Pétanque

Le club compte actuellement vingt deux licenciés : onze vétérans dont une féminine, dix seniors dont deux féminines, un jeune.

Une saison 2023 riche en évènements

- Le 14 mai : qualification France doublette mixte à Sort : soixante quinze équipes présentes, deux équipes du club inscrites. Johanna Kohlmann/Thierry Vis et Geneviève Vignes/Christian Pierre perdent en barrage.
- Doublette vétéran : Patrick Courchinoux et Francis Lafargue se qualifient pour les phases finales et perdent en 8ème.
- En tête à tête vétérans à Saint-Sever : Michel Bonamy perd en partie qualificative.
- Doublette promotion à Carcen-Ponson : Gaëtan Truccolo et Philippe Choubzac perdent la partie qualificative pour l'Aquitaine à Betbezer.
- CDC 3e division : les seniors finissent 3e de poule et se qualifient pour les phases finales à Magescq. Ils sont éliminés en 8e de finale.
- Triplette jeunes : organisée par le club, ce fût une belle journée avec tous ces petits champions se disputant les phases finales pour les championnats d'Aquitaine et de France. Gabriel Remenant, associé à deux jeunes de St Sever, finit à la 3e place. Félicitations à Gabriel pour son parcours.
- Pas de résultats dans les autres championnats.

Le challenge Dédée Pierre

Il s'est disputé le 27 mai. Quarante cinq triplettes étaient présentes. Après un parcours sans faute, l'équipe Christian Pierre/David Darboucabe/Stéphane Latrille remporte le



trophée à domicile. Cette victoire arrive enfin après avoir perdu les deux fois précédentes en phases finales.

Concours des fêtes

Il s'est déroulé dans une très bonne convivialité comme d'habitude avec trente deux équipes présentes.

Le concours du club du mois d'octobre

Quarante cinq équipes présentes.

Le club tient à féliciter tous les membres pour leur travail accompli dans l'organisation

des différentes journées, ainsi que pour leurs résultats.

Concours 2024

- Samedi 25 mai Challenge Dédée Pierre
- Vendredi 28 juin 18 h 45 concours semi nocturne doublette
- Dimanche 28 juillet 14 h 30 concours doublette
- Samedi 3 août : concours des fêtes
- Samedi 12 octobre concours du club

Pour nous contacter :

Christian Pierre **06 89 13 01 54**

Sort en Détente

De la gymnastique, de la sophrologie et de la marche... Oui c'est possible à Sort'en Chalosse. Bonjour !

Si vous le souhaitez

Osez nous rejoindre...

Restaurez son corps et son esprit est

Tellement bénéfique !

Essayez nos trois activités

Nous serons heureux de vous y accueillir.

Détente et contrôle de soi en Sophro

Évidemment tous les lundis soir 19h.

Tous en piste pour abdos cardio relax

En musique les mercredis soir dès 19h30.

N'oublions pas nos marches dominicales mensuelles avec de belles découvertes !

Tous ensemble pour de bons moments partagés !

Eh bien... Qu'attendez-vous ?



Nathalie et Jocelyne seront ravies de vous présenter nos animatrices Sybille et Muriel. Sort' en Détente vous souhaite une bonne et heureuse année 2024 sportive et relaxante. Prenez soin de vous !





Le Cercle Sortois a fêté ses 10 ans !



C'était le 22 décembre 2012, le café ouvrait un soir d'hiver, le cercle sortois était né ! Pour les 10 ans du café du moulin, les traditions ont été respectées : le public était au rendez-vous, les cyclos ont mis le feu et l'ambiance était réchauffée autant à table qu'au comptoir !

10 ans, l'occasion de remercier les bénévoles de la première heure !

Jean Berdoyes, membre fondateur, avait passé son permis d'exploitation de licence IV en 2012 avec Michel Tortigue et Frédo Boutges se faisant ainsi les garants pour tenir le café le samedi matin et lors des repas-concerts. Jean a assuré cette mission avec sérieux et motivation jusqu'au bout de la validité de son permis. Nous le remercions pour sa contribution apportée à la survie du café du village, projet qui lui a toujours tenu à cœur.

Nos bénévoles Eliette Berdoyes, Thérèse Marquet et Elisabeth Servières sont présentes depuis le début pour venir en aide dans les préparatifs en cuisine. François Delhaye est spontanément volontaire pour donner un coup de main dès que nécessaire. Tous les quatre ont reçu le tablier du cercle,

récompense émérite pour leur engagement qui, nous l'espérons, se prolongera encore quelques années !

Jeannot Farthouat a assuré le petit déjeuner des copains pendant 7 ans ! Une fois par mois, un samedi matin, les hommes majoritairement retraités se sont retrouvés pour partager un petit déjeuner salé cuisiné par ses soins. Des problèmes de santé ont suspendu l'engagement de Jeannot. Ses collègues de fourchettes l'ont remercié à l'occasion d'un petit déj' organisé en son honneur.

10 ans et toujours de belles découvertes musicales, vocales, théâtrales ou humoristiques ! Quelques extraits...

Les Kiff et Koi : des musiciens polyinstrumentaux ! Basé sur Dax, le groupe a attiré un public nombreux et connaisseur de leur particularité qui est de chanter et de jouer de différents instruments chacun leur tour.

Le Grand Jacques : Gaspar jeune pianiste virtuose et Arthur une voix, une gestuelle. Très bel hommage à Jacques Brel, un grand moment vibrant d'émotions.

Les Cop(i)nes : Maylis, Manon et Laura trois voix magnifiques a cappella. Saugrenues, drôles voire outrancières, leurs chan-

sons sont sublimes par des harmonies et envolées mélodiques prodigieuses. Passée la surprise, le public s'est enthousiasmé pour ce trio brillant.

25 ans, la fédération des cercles de Gascogne a aussi fêté son anniversaire !

La fédération regroupant aujourd'hui vingt-six cercles landais et girondins a fêté ses 25 ans d'existence à Lucmau. Une belle journée de spectacles, d'expositions, de conférence, de concerts, de repas organisée par les cercles réunis. Malgré une fréquentation moyenne, les bénévoles des cercles ont apprécié cette expérience humaine dans tous les temps de préparation et le déroulé de la journée.

Les bénévoles de Sort ont œuvré en amont pour la confection des fleurs en papier du mai planté sur la place de Lucmau.

Une dixième année d'activités bien remplie qui, nous l'espérons, aura plu à notre public fidèle et à tous ceux qui ont eu la curiosité de nous rejoindre.

Merci à tous, membres du conseil d'administration, bénévoles, clients du café, public des spectacles de contribuer à la dynamique du cercle et du village.

Comité des fêtes

La Heste de Sort en Chalosse

Pour ne pas déroger à la tradition en l'honneur de nos élus, le 30 avril dernier, a eu lieu la mayade. Celle-ci a donné l'occasion de réunir petits et grands autour du traditionnel mai décoré par nos soins. Un repas s'en est suivi, avec la présentation de la classe 2023, venue aider pour le service.

Tout le monde a semblé ravi, et impatient de se retrouver quelques mois plus tard à l'occasion des fêtes communales.

Chaque année, pendant le premier week-end du mois d'août, le bourg de notre village se transforme en une scène de joie et de célébration, lors des festivités annuelles qui captivent les cœurs.

La magie des animations

Des animations variées se mettent en place, offrant un éventail d'activités pour tous les âges. Des concours hauts en couleurs, de

quilles ou de pétanque, mettent en avant les talents des amateurs. Les sportifs ont le choix entre un circuit VTT ou une marche. Les chasseurs ou amateurs de tir peuvent s'essayer au ball-trap. Le clown Bigoudi émerveille les petits, pendant que des poneys se baladent autour du lac avec les plus grands.

Gastronomie à l'honneur

Ce week-end est l'occasion idéale pour les amateurs de bons repas. Les associations du village proposent différents menus tout au long de ces quatre jours de festivités. De la daube de toro aux moules, en passant par le couston et les traditionnelles anguilles, tout est réuni pour ravir les papilles de chacun à des prix raisonnables.

La tradition musicale

Les Slunks, Mc Fly, Bruno Calvo, l'harmonie de Montfort, les Patcha Mama... La musique

vivante est au cœur de l'ambiance festive à Sort. L'harmonie joue des airs traditionnels et connus de tous, tandis que les rythmes enjoués des soirées nous entraînent dans des danses spontanées et parfois endiablées.

La clôture spectaculaire

Les festivités culminent en apothéose avec un toroball déjanté qui réunit des personnes de tous âges de Sort et des environs. Ce moment et la soirée magique qui suit, marquent la fin des célébrations, laissant à tous des souvenirs jusqu'à l'année prochaine.

En somme, les fêtes du village de Sort-en-Chalosse sont bien plus qu'un simple événement. Elles incarnent l'âme et la tradition d'habitants fiers de leur village et heureux de s'y retrouver. A travers la musique, la gastronomie et la camaraderie, ces festivités rassemblent les générations dans un esprit de partage de bons moments.



Le Magic Noël du RPI Sort-Garrey

Cette année l'association des parents d'élèves de la vallée du Luy a fait peau neuve, et a élu un tout nouveau conseil d'administration composé des parents suivants :

- Marion Fourcade (présidente)
- Nicolas Aroldi (vice-président)
- Perrine Hazera (trésorière)
- Anthony Lafuente (vice-trésorier)
- Loreva Herrador (secrétaire)
- Yannick Fayet (vice-secrétaire)
- Silvamarie Etienne
- Maylis Bernadet

L'association a organisé le Noël des enfants le 8 décembre 2023 à la salle polyvalente de Sort en Chalosse. Au programme :

- Un goûter très gourmand avec petits biscuits et chocolat chaud.
- Un spectacle de rires et de magie avec le Professeur Drolim.
- Une remise de cadeaux par le Père



- Noël en personne.
- Et pour finir une soirée "bar-tapas" ouvert à tout le village dans une ambiance conviviale.

Un événement qui a satisfait petits et grands. Pour l'année 2024, l'APE continuera sur sa lancée avec de nombreux événements à venir.



Cyclos sortois

Cette année 2023 aurait pu être une saison ordinaire pour le Cyclo Camping Landais, même exceptionnelle par la diversité des activités.

En effet, après avoir enregistré la venue de trois nouveaux licenciés lors de l'ouverture de la saison et du repas qui suivit au mois de février, nos cyclos participèrent régulièrement aux sorties dominicales (de 50 à 100 km) ainsi qu'aux randonnées officielles proposées par le comité départemental du cyclotourisme. Ainsi, ils représentèrent notre association à Mont de Marsan, Saint-Geours-de-Maremne, Soustons, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Tartas, Dax, Hagetmau et Pouillon, se classant à la sixième place du challenge de l'assiduité.

La traditionnelle omelette de Pâques, le repas "aloses" et le pique-nique club à côté de Labastide d'Armagnac (visite de la chapelle Notre Dame des Cyclistes) connurent leur succès habituel avec, en plus, une formidable journée étape du Tour de France à Hinx. Au programme sportif, Bordeaux-Sète pour deux cyclos (450 km, 3300 m de dénivelé sur trois jours), une balade au col du Soulor pour dix, la cyclomontagnarde de Limoux (244 km, 3800 m de dénivelé) pour neuf vélos furent les objectifs majeurs. Après le VTT-tapas et la soirée moules-frites des fêtes de Sort, c'est un séjour en Ariège qui emmena huit cyclotouristes et quinze accompagnants touristes près de Saint-Girons. Sur quatre journées, les cyclos parcoururent 335 km pour 6160 m de dénivelé avec au menu les cols de Latrape, d'Agnes, du Sarailié, de Port, du Port de Lers, de la Core et de Catchaudegué. Les touristes visitèrent le palais des évêques de Saint-Lizier, le château de Foix, les Forges de Pyrène, le parc préhistorique de Tarascon, les grottes de Lombrives, le lac de Bethmale, l'étang de Lers et en rentrant la ville de Saint-Bertrand-Comminges.

Hommage

Effectivement, l'année aurait pu être belle sans le décès de notre ami Bernard Grangé vaincu par la maladie à la fin du mois de mai. Bernard, membre des plus assidus du Cyclo Camping Landais, a participé activement, pendant de très nombreuses années, au bon fonctionnement de cette association historique des Landes créée en 1947 et chère aux anciens sortois. Par ce loisir qu'il aimait tant, il pouvait exprimer toute sa volonté et son dynamisme qui ont jalonné sa vie. Supporter du cyclisme landais mais aussi du Tour de France, il prend sa licence au C.C.L. dans les années 1980. Animé par le besoin de s'investir, il rentre très vite au bureau en tant que trésorier de 1986 à 2000. En 2005, il accède à la présidence tout en transférant



le siège social du club basé alors à Mont de Marsan vers son village natal de Sort en Chalosse. Jusqu'en 2017, lors de ces trois mandats de quatre ans, il organise avec ses équipes le soixantième anniversaire du club, le tour du canton de Montfort qui deviendra une randonnée inscrite au calendrier officiel, ainsi que trois ouvertures cyclotouristes départementales.

Sous sa présidence, de beaux voyages furent organisés comme la Bretagne en 2006, l'Auvergne en 2008, la Normandie en 2012, La Rochelle en 2014, Le Puy du Fou en 2016 et le Jura à Pontarlier. Amoureux de ce sport, il participe aussi activement aux randonnées comme Luchon-Bayonne, Pouillon-Iraty, l'Ardéchoise et la balade corzéenne pour représenter son club de toujours ainsi qu'à celles mises au point avec ses copains cyclistes comme Cerbère-Hendaye, Jausiers dans les Alpes ou la traversée de l'Auvergne. Le pèlerinage vers Lourdes à vélo aura été pour lui l'un des moments

de se souvenir de nos anciens cyclistes. En 2005, le comité des fêtes cherche des animations et à son initiative, le conseil d'administration s'investit en soumettant un circuit découverte VTT suivi de repas le samedi matin et d'un repas moules-frites le lundi à la suite du toroball.

Ces rendez-vous annuels attirent toujours un large public et contribuent au succès de la fête patronale. Puis en 2012, il propose la haille de Noël au Cercle Sortois qui célèbre son anniversaire de création : une manifestation qui se perpétue encore aujourd'hui. Fervent adepte de la petite reine, dirigeant entreprenant, copain de route mais aussi meneur d'hommes, Bernard a profondément marqué la vie du Cyclo Camping Landais en maintenant son originalité faite de convivialité et d'amitié. Même s'il est parti vers d'autres sommets en nous laissant tristes au bord de la route, il restera malgré tout dans nos cœurs et dans nos roues au cours de nos prochaines sorties...

Élan Chalossais

Ce millésime 2023 fut riche en évènements pour notre club de l'Élan Chalossais.

Joueurs, éducateurs, entraîneurs, bénévoles et dirigeants ont tous œuvré dans la même voie : celle de la réussite.

Évidemment, une saison sportive n'est pas que le lot de faits heureux. Malgré ses efforts, notre équipe fanion féminine n'a pas pu éviter la relégation à l'étage inférieur. Le staff a œuvré durant l'intersaison pour reconstruire une équipe compétitive et taillée pour jouer dans un championnat de Nationale 3 relevé. Sur cette année sportive qui vient de s'écouler, la fierté du club vient de son école de basket. La formation chalossaise a de nouveau été récompensée notamment par trois titres majeurs :

- Champion cadettes (U18F) niveau régional 2
- Champion minimes filles (U15F) niveau départemental
- Champion benjamins (U13G) niveau départemental

Ces récompenses sont les fruits d'une progression et du travail fourni par nos coaches bénévoles mais surtout de nos éducateurs qui œuvrent sans relâche. Un grand merci à Thomas et Charles ; ce dernier vient d'être embauché à temps complet à partir de cette saison 2023-2024.

Ce mois de novembre a été pour notre as-



sociation l'occasion de relancer les traditionnels lotos à Poyartin, une ressource financière importante pour le fonctionnement de notre club. Nos bénévoles ont de nouveau

répondu présents. Merci à eux.

Ensemble, donnons de l'élan à notre passion ! En 2024, rien ne sert d'attendre : n'hésitez pas et venez nous rejoindre !

La Quille Sortoise : du jeu, des repas, des copains !

Toujours dynamiques, les joueurs de quille se retrouvent le vendredi après-midi pour pratiquer leur sport préféré.

De temps en temps, ils quittent le village pour participer à des concours hors de leur base, à Sainte Colombe ou avec les aînés ruraux, sans oublier le championnat du monde qui a lieu lors des fêtes de Dax. Nous nous sommes également retrouvés à Pâques autour de l'étang de la Glacière (Saint- Vincent – de-Paul) où est aussi installé un quillier que nous avons testé.

Mi-juin, notre quillier a même quitté le département pour se poser à Lucmau à l'occasion de la fête des Cercles.

Enfin, pour la première fois, nous avons organisé une journée dans une palombière avec notre quillier mobile pour y faire un concours puis partager un repas estival avant le début des passages de migrants.

Quelle belle journée le 3 juin pour la fête de la Quille ! Elle a commencé dès potron minet. Tous les bénévoles de la Quille Sortoise étaient présents pour préparer la fête : installation de la buvette et de sa terrasse avec les barricots sous l'ombre irremplaçable des majestueux pins parasols, montage des

barnums, mise en place de la rampe pour le retour des boulons au pas de tir et des girondines pour sécuriser les plantiers, dressage des tables dans la salle des sports, préparation de la cuisine, le tout dans la bonne humeur. Et dès que les joueurs de Castelnau ont eu fini d'installer leur quiller de 9, nous nous sommes tous réunis autour d'un casse-croûte chalossais pour être sûrs de tenir la journée.

Une centaine de personnes a profité de cette fête, une quarantaine a participé au tournoi et quatre-vingts dix ont partagé le repas populaire. En effet, en ces temps où les fins de mois ne sont pas faciles pour tout le monde, il nous semblait juste d'offrir ce repas à un tarif modeste, d'autant plus que notre sponsor nous avait bien allégé la facture.

Pour les fêtes patronales, la Quille Sortoise n'a pas chômé ! Confection du repas d'ouverture et organisation du concours samedi et dimanche. Là aussi, un beau succès pour le repas coustons du vendredi soir avec cent soixante-dix repas servis. Côté concours, la pluie nous a empêché de jouer samedi en soirée et de jolis lots ont néanmoins été distribués grâce à nos généreux sponsors



(Ferme de Bertrine, Danhil Jérôme, Ferme du Houn, Boulangerie Duporté, Bâti Land, Dourthe peinture, Cave Dourthe, Landelec, MMA Saint Paul).

En conclusion, le plaisir de jouer et de se retrouver entre copains et copines chaque vendredi après-midi demeure la priorité de notre association. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.



FNACA

Le 10 février 2023, nous avons tenu notre assemblée générale du comité à la salle des associations. Le déroulement comprend le rapport moral d'activité, le rapport financier, l'organisation des cérémonies de l'année à venir.

Le dimanche 19 mars, en notre église communale, devant une assistance nombreuse, une messe a été célébrée par l'abbé Pantaingan à la mémoire de tous les anciens combattants des différents conflits. Ce jour commémoratif a été institué par la République française en 2012, comme une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Il correspond au jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. A la sortie de l'église, nous nous sommes rendus au monument aux morts pour rendre hommage à nos défunts. Nous remercions sincèrement l'ensemble des personnes présentes. Ce même jour, dans l'après-midi, les comités départementaux se sont retrouvés devant le Mémorial de Pontonx pour une cérémonie. Celle-ci a été réitérée le 25 mars, à 11 h, en présence des autorités civiles et militaires, en souvenir de nos cent cinquante trois frères d'armes morts pour la France ; leurs noms sont gravés à jamais dans le granit. Cérémonie à la suite de laquelle une quinzaine d'adhérents, accompagnés de leurs épouses, s'est retrouvée à Castelnaud pour un banquet. La journée fut agréable et s'est déroulée dans la bonne humeur et la camaraderie.

Le dimanche 6 août, lors de nos fêtes patronales, le comité des anciens combattants avec ses porte-drapeaux a participé à la messe sous l'égide de Père Guillaume, en compagnie de la classe et du comité des fêtes. Cette cérémonie s'est déroulée en musique grâce à l'harmonie montfortoise. Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé à la préparation de cette homélie. Puis passage par le monument aux morts pour un traditionnel hommage suivi de dépôt de gerbes. L'abbé nous a accompagnés. Et enfin, tous ensemble, drapeaux en tête, nous sommes descendus vers le hall des sports en empruntant le chemin de la Banère afin de partager un apéritif offert par notre maire aux porte-drapeaux. Merci à Pascal.

Le 21 septembre a eu lieu la journée préparatoire au congrès. Celui-ci s'est déroulé à Souprosse le 6 octobre par une journée pluvieuse. Il a permis de rassembler quatre cents congressistes dont une centaine de délégués. Deux représentants de notre comité y ont assisté, avec bien évidemment la participation des autorités civiles et militaires. À 11 h, cette foule et une cinquantaine de porte-drapeaux ont défilé devant le



monument aux morts, accompagnées de l'harmonie souprossaise. Déroulement de la cérémonie d'usage suivie de la remise de diverses médailles à une vingtaine de récipiendaires. Retour au hall des sports pour un vin d'honneur servi par les bénévoles du comité de Souprosse puis pour le repas de clôture. Tout ceci animé par un sympathique petit groupe d'amateurs plein de volonté. Week-end bien rempli qui alterne entre tra-

vail et détente avec l'amitié en fond. Nous remercions particulièrement M. le maire de Souprosse ainsi que le président du comité local qui ont su faire de cette journée un bon souvenir.

Le comité sortois de la FNACA vous présente tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année qui pointe son nez. Que 2024 soit prospère pour nous tous.



Les Fous'les Sortoises : 2023 kilomètres au compteur !

Le 17 décembre 2022, la « Transversale des Fous » fit son grand retour, et ce ne fut pas pour déplaire à ses adeptes : le club tient à féliciter les soixante marcheurs et les deux cent cinquante participants répartis sur les parcours des 7 et 14 km. Les festivités se sont ensuite poursuivies avec un repas concocté par le Ramuntcho et une soirée des plus conviviales. A l'heure où nous écrivons, notre Transversale est prévue le samedi 16 décembre 2023, espérons qu'elle rencontre autant de succès !

L'année 2023 a été l'occasion pour notre cinquantaine d'adhérents de participer à de nombreuses courses, trails et manifestations sportives. Parmi toutes celles parcourues, citons :

- Des courses natures, allant de 8 à 130 km où nos "Fous" se sont illustrés comme au Trail Los Astiaus à Meilhan, celui des Loupiotes à Saint-Paul-Lès-Dax, le Trail de la fougère à Heugas. Ils ont également fait plusieurs haltes en terre basque : Enkarterrixtrem trail à Bilbao, Euskal Ultra Trail, Tontorrez Tontor et Sempereko à Saint-Pée-sur-Nivelle, Sara Korrika, Skyrhune à Ascain. Et la liste est encore longue : Trail du Pioc à Laluque, Petits Trails Téthiliens, Trail des Landes à Pontonx, Trail du Semisens à Saint-Vincent-de-Tyrosse, 10 miles des baines, Patou Trail à Saint-Lary-Soulan, Ultrariège, Trail de la Pignada à Soustons, Trail des Bleuets à Labatut...
- Les fêtes de villages sont également synonymes de course à pied : Run in Pouy à Saint-Vincent-de-Paul, course des fêtes de Hinx, 10 km des fêtes de Soustons, Foulées Saint Pande-



lonnaises, course des fêtes de Goos, Fériascapade.

- Des semi-marathons et marathons : semi-marathon de Biarritz, du Mont-Saint-Michel, de Saint-Jean-de-Luz, Behobia San Sebastián, Marathon de Mont-de-Marsan, d'Amsterdam, de Vannes, de Barcelone.

Si les couleurs orange et bleu des Fous'les Sortoises ont pu être si bien représentées, c'est avant tout le fruit des entraînements et sorties proposés par le Club. Les entraînements du mercredi sont dédiés à des séances spécifiques (fractionné et travail en côte). Ceux du vendredi soir et du dimanche sont consacrés à des sorties sur terrains

variés à Sort-en-Chalosse, Narrosse, Hinx, Poyartin, Seyresse, Saint-Pandelon, Saint-Paul-lès-Dax, Méès, Côte landaise, Pays-Basque et Pyrénées.

Côté animation, nos Fous ont pu se retrouver lors de plusieurs soirées organisées sur Dax au Txupinazo et au Ramuntcho. Nos adhérents ont également pu se défouler lors d'une sortie "Boot Camp" à Saint-Lon-les-Mines organisée avant la trêve estivale.

À l'image de l'année passée, 2024 s'annonce riche en course à pied et en kilomètres parcourus. N'hésitez pas à nous contacter pour venir courir avec nous :

Françoise Mayet 06.87.48.50.89
contact.lesfouslessortoises@gmail.com
Sportez-vous bien !

ACCA

La saison dernière, il suffisait de chausser ses baskets pour aller promener son chien. Mais cette année, changement de décor. Les bottes sont de rigueur et parfois trop courtes. Mais nous n'allons pas nous plaindre, la pluie était la bienvenue et c'est en se promenant dans les bois que l'on peut constater les dégâts occasionnés par deux années de sécheresse. Malgré cela, le gibier est au rendez-vous, mais aussi hélas, les fouines et les renards. Les canards sont moins nombreux, alors ils ont jeté leur dévolu sur les pensionnaires des poulaillers avec bien-sûr pas mal de dégâts. Nous allons devoir accentuer la pression sur les prédateurs, n'en déplaise à quelques irréductibles anti-chasse pour qui ces animaux doivent être protégés au nom de la biodiversité.

La prochaine Assemblée Générale de l'ACCA verra le renouvellement de la totalité de son conseil d'administration qui sera élu pour trois ans. Le 2 avril dernier, après deux ans d'interruption en raison du Covid, vous étiez environ cent quatre-vingt à participer à notre traditionnel repas populaire. C'était vraiment un grand plaisir de vous revoir et je vous donne rendez-vous pour le prochain qui aura lieu le 24 mars 2024. Dans cette attente, l'ACCA vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2024.





Les Aînés de Sort en Chalosse

Notre association se porte bien : cent cinquante adhérents contre cent trente l'année dernière ; de nouveaux arrivants et des personnes qui nous ont quittées. Ainsi va la vie... Elle est semée d'embûches, mais elle nous procure toutefois des moments d'échange, de partage et de joie. Profitons donc de tous ces instants privilégiés qui nous rassemblent.

Un calendrier des activités défini en début d'année a été respecté :

En janvier, cinquante cinq personnes se sont retrouvées pour tirer les rois et les reines d'un jour autour d'une galette offerte.

Le 2 février, la troupe de théâtre "Lous gardès" est venue nous détendre et faire travailler nos zygomatiques. Un goûter a clôturé cet après midi bien sympathique.

Le 16 mars, cinquante huit personnes ont pris la direction de Pasaïa. Arrêt tout d'abord à Fontarbie pour visiter ce petit village très coloré, puis direction le mont Jaizkibel, véritable balcon sur l'océan. Le guide a captivé tout le monde par ses commentaires très intéressants tout au long de la journée. Le repas a été pris dans une cidrerie.

Le 27 avril, cinquante deux personnes se sont retrouvées pour jouer au loto, suivi d'un goûter amélioré.

Quarante six personnes sont parties le 25 mai visiter la ville de Nérac. Le déjeuner croisière a été servi à bord d'une gabare sur la Baise. L'après midi nous avons visité la ganadéria Bel Aventure.



Le 15 juin, un pique-nique au bord de l'étang de la Banère a réuni soixante et onze personnes qui ont bien profité du bon repas et de ce cadre agréable et bucolique.

Le traditionnel méchoui, début juillet a réuni cent quarante sept personnes : un moment festif et convivial.

Le 17 septembre, une cinquantaine de personnes se sont dirigées le matin vers Jurançon pour visiter la cave. Après un bon repas, direction Aramits pour assister au 41ème concours de chiens de bergers.

Hélas, une invitée surprise : la pluie a gâché la fin de ce spectacle.

En octobre c'est avec des châtaignes et du bourret qu'une soixantaine de personnes ont passé un bon après midi.

Cette année, grâce à la générosité de nombreux donateurs, un deuxième loto a été organisé, en novembre, précédé d'un repas qui a réuni soixante quinze personnes.

Un très grand merci à Eliane Pruilh qui a animé bénévolement les séances de gymnastique consécutivement pendant dix neuf ans. Cela fait beaucoup d'heures passées au service de l'association... Pas moins de trois personnes vont prendre le relais pour que cette activité perdure. Rendez-vous tous les mardis de 15 h à 16 h à la salle polyvalente.

Un mercredi après midi printanier, notre petit village a été pris d'assaut par des retraités passionnés de pétanque. Ils se sont affrontés pour se qualifier pour les phases finales départementales.

Le club des aînés remercie la commune et toutes les personnes participant à l'organisation de ces diverses manifestations. Il renouvelle toute sa sympathie et son soutien aux familles éprouvées.

Après la lecture de ces quelques lignes, n'hésitez pas à venir nous rejoindre si le cœur vous en dit. Vous serez les bienvenus.

Contact :

Présidente Michelle Marquievieille
06 88 57 91 54



Relai paroissial

Les membres du Relai paroissial sont heureux de participer à cette nouvelle édition du bulletin municipal.

La vie paroissiale constitue un maillon de la chaîne communautaire qu'est la Vie du village. En partageant les moments importants heureux ou malheureux des familles, en accompagnant les personnes, en célébrant ensemble, elle représente une réalité palpable de l'esprit de solidarité et d'espérance qui la caractérise et la guide. Une année s'achève ! une nouvelle s'annonce...

Le relai a été marqué par le départ de notre ami, Bernard. Avec Jocelyne, il n'hésitait pas à répondre à nos sollicitations. L'église a paru trop petite pour accueillir tous ceux qui souhaitaient lui dire "Au revoir" ! Nous lui disons Merci pour le sens du service et l'engagement qui le caractérisaient si bien.

En août, l'église a accueilli une grande assemblée lors de la messe des fêtes patronales. Un temps fort pour le Relai, qui permet de vivre un rassemblement empreint de sérénité et de gaieté, avec la participation active des jeunes de la classe, des membres du comité des fêtes et de l'harmonie conviée à l'animation musicale. Saluons avec reconnaissance ce moment de convivialité et de joie partagée à l'occasion de ces festivités annuelles.

Comme cela est évoqué à cette occasion, nous remercions les bénévoles engagés dans ces réalisations qui permettent au plus grand nombre de favoriser ces instants d'entente et de partage qui sont l'essence même de notre vie sociale.

Aussi nous disons merci aux membres du Relai, anciens et nouveaux, qui œuvrent discrètement et sans relâche à l'entretien, l'ouverture et



la fermeture de l'église, à l'accueil, l'accompagnement, la préparation et la participation aux diverses cérémonies et tous ceux qui participent à leur façon à la vie paroissiale.

Le Relai de Sort fait partie de la paroisse Sainte Thérèse de Chaulosse et du diocèse d'Aire et Dax ; le journal Clarté relate dans ses pages, plusieurs fois par an, la vie paroissiale et diocésaine. Merci à notre chroniqueur local qui alimente les informations de notre Relai !

Tous ces moments vécus dans le calme et le silence sont des parenthèses bienvenues dans la morosité ambiante. Les conflits internationaux qui se multiplient, les difficultés liées aux diverses crises traversant la société, sont des éléments qui peuvent nous pousser à désespérer du monde dans lequel nous vivons.

Cependant, en apportant là, où nous sommes, un peu de notre humanité, nous maintenons une flamme d'espoir et de paix qui nous guide vers les autres.

Avec François, gardons l'espérance : " Certains conflits ont de profondes racines historiques. Mais nous avons aussi le témoignage d'hommes et de femmes qui ont travaillé avec patience pour une coexistence pacifique. Suivons leur exemple ! "

L'équipe du Relai vous souhaite une belle année 2024, pour vous et vos proches !



Mairie

Téléphone : 05 58 89 51 02
 Courriel : mairie@sort-en-chalosse.fr
 Site Internet : www.sort-en-chalosse.fr

Heures d'ouverture :
Lundi : 9 h – 12 h
Mardi : 9 h – 12 h et 14 h - 19 h
Mercredi : 9 h - 12 h (fermé 3e mercredi du mois)
Vendredi : 14 h – 17 h
Samedi : 9 h – 12 h (ouvert 3e de chaque mois)

Locations salles

	Tarifs (€)	Moulin	Salle Polyvalente	Cuisine
Sortois	½ Journée été (*)	80		
	½ Journée hiver (**)	100		
	Journée été	120		
	Journée hiver	140		
	Week-end été	200		
	Week-end hiver	230		
	Journée		140	80
	Week-end		230	80
	Caution	750	750	750
Personnes extérieures	Journée		250	160
	Week-end		350	160
	Caution		750	750

(*) Été : du 1er avril au 30 septembre - (**) Hiver : du 1er octobre au 31 mars

Écoles

Sort en Chalosse 05 58 89 56 20
 Garrey 05 58 89 70 01
 Cantine & garderie (Signalement absences) 05 58 89 59 48
Horaires de l'accueil périscolaire
Lundi, mardi et jeudi :
Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Soir** de 16 h 50 à 19 h
Mercredi :
Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Midi** de 11 h 50 à 12 h 30
Vendredi : Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Soir** de 15 h 50 à 19 h

Location Grange du Luy Garrey

200 € pour le week-end + 50 € pour le chauffage pour toute location du 15 octobre au 15 avril. La caution s'élève à 200 €.

Location matériel

Tarifs (en €)	Salle	À domicile
Chaise en résine	0.50	
Table seule	1.50	1.50
1 table + 2 bancs	2	2
Couverts	Inclus	0.20 / personne

Déchetterie et collecte

Située à Poyartin, sur la route Hinx / Montfort.
 Encombrants, vieux bois, métaux, cartons, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, huile de vidange.
Ouverture : lundi, mercredi, vendredi & samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Ordures ménagères (Containers publics) : Collecte le jeudi

Transport scolaire d'école à école

Lundi, mardi, jeudi :
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 16 h 50
Mercredi :
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 12 h
Vendredi :
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 15 h 50

Location gîte communal

Périodes	Tarifs semaine
Saison bleue 6/01/2024 au 5/04/2024 - 4/05/2024 au 31/05/2024 - 21/09/2024 au 20/12/2024	240 €
Saison verte 6/04/2024 au 3/05/2024 - 21/12/2024 au 3/01/2025	290 €
Saison jaune 1er/06/2024 au 5/07/2024 - 31/08/2024 au 20/09/2024	340 €
Saison orange 6/07/2024 au 19/07/2024 - 24/08/2024 au 30/08/2024	415 €
Saison rouge 20/07/2024 au 26/07/2024 - 17/08/2024 au 23/08/2024	435 €
Saison violette 27/07/2024 au 16/08/2024	465 €

Prix cure (3 semaines)	895 € juillet-août et 675 € hors juillet-août
Long séjour (sauf juillet / août)	600 € / mois
Ménage (en option)	40 €

Le tarif court séjour se calcule selon la règle suivante :

2 nuits = 50 % du prix semaine
 3 nuits = 65 % du prix semaine
 4 nuits = 80 % du prix semaine
 5 nuits = 90 % du prix semaine
 6 nuits = prix semaine

Réservation

(Par courrier ou par téléphone)
 Gîtes de France
 1610 Avenue de Villeneuve
 40000 Mont de Marsan
Tél. : 05 25 00 64 40
Mail : resa@gites6440.com
Site : www.gites-de-france-landes.com

Caution : 300 €
 Animaux domestiques non admis

Le gîte est équipé pour un couchage pour 4 personnes avec un lit pour 2 personnes et 2 lits à 1 personne (surface habitable : 74 m2)